**« Unis sous un m****ême maillot, Animés par une même passion »**

**1. Comportement et attitude :**

**Je me dois en permanence :**

- de saluer poliment mes partenaires, adversaires, éducateurs, arbitres, parents, dirigeants, gardiens du stade…et de regarder dans les yeux, lorsque je serre la main.

- de m’interdire de critiquer un collègue ou un arbitre. Avant de regarder les erreurs des autres, il est nécessaire de savoir identifier et reconnaître les miennes.

- de soutenir un partenaire en difficulté.

- de ne pas faire répéter deux fois mon éducateur.

- de ne pas me faire remarquer en criant ou en ayant un comportement qui peut être dérangeant pour les autres.

- de donner le meilleur de moi-même tout au long de l’année, quelles que soient les difficultés rencontrées.

**-** tout joueur qui prend un carton rouge en dehors des faits de jeu devra venir arbitrer les samedis après-midi une équipe de l’école de football (autant de samedis que de matchs de suspensions).

**2. Les installations :**

**Je me dois en permanence :**

- **de respecter les installations sportives mises à ma disposition pour m’entraîner** (ne pas courir, jouer au ballon ou chahuter dans les vestiaires, quitter mes chaussures à l’extérieur et de ne pas les taper contre les murs, de ne pas jeter de l’eau dans les vestiaires).

- **d’aider le coach à amener et à ramener le matériel jusqu’au local de rangement lors de chaque séance.**

**3. Les règles de vie collective :**

**Il est important que :**

- tu arrives 30 minutes environ avant le début de la séance d’entraînement.

- tu préviennes le coach quand tu es en retard ou quand tu vas être absent (au moins 48H à l’avance si cela est possible).

- jouer à un Haut Niveau Régional ou National doit inciter les joueurs à **ne pas rater d’entraînements y compris pendant les vacances scolaires** (dates de reprise à respecter). 4 à 5 entraînements par semaine est la quantité minimale pour être compétitif à ce niveau-là.

- ton ballon soit gonflé avant chaque séance et que tu es ta tenue complète de footballeur avec la couleur et le logo du club.

- tu remplisses ton bidon d’eau numéroté avant chaque séance.

- tu participes à donner une image positive du club auprès de tous.

- tu participes à la vie du club (assister au match de l’équipe seniors 1, loto, arbitrage d’une équipe de jeunes de l’école defootball…).

- tu aides les dirigeants à porter le matériel les jours des matchs.

**4. Les joueurs inscrits en section sportives labellisées par la F.F.F. et le C.D.A. ou participant aux championnats universitaires :**

**Il est important que :**

- tu ne t’entraînes pas avec le club les jours de tes entraînements ou des matchs UNSS avec la section sportive (tu dois préciser ces derniers au coach) car cela pourrait entraîner une fatigue excessive et des risques de blessures.

- pour les étudiants jouant avec la F.F.S.U, bien prévenir le coach pour les matchs du jeudi afin de mettre en place un travail de récupération avant la séance d’avant match du vendredi soir.

**5. Matériel :**

- Les joueurs doivent s’entraîner avec leur équipement complet du footballeur (protège-tibias y compris). Prévoir un k-way ou des affaires chaudes en cas de pluie et de froid.

- Prévoir la tenue du club (Survêtement + sweat + short + chaussettes rouges) pour les jours de match

**6. Renouvellement des licences :**

- Vous prenez acte du fait que, après entretien **à l’issue de chaque saison**, **dès les plus jeunes catégories, les joueurs pourront être réorientés vers d’autres clubs partenaires locaux pour des raisons liées à la performance ou à l’investissement (assiduité, motivation…)** car les effectifs seront limités en nombre équipes afin de **préserver un encadrement de qualité** et de garder une homogénéité des niveaux afin que chaque joueur puisse s’épanouir et avoir du temps de jeu.

**7. Essais dans d’autres clubs ou structure :**

**- Tout joueur licencié au club de l’OV ne peut effectuer d’essais (matchs, entraînements, tests….) dans un autre club ou un autre structure sportive sans l’autorisation de la Direction technique .** Ce dernier devra présenter un document demandant la mise à disposition du joueur ou de la joueuse qui devra être soumis à la signature de la Direction Technique du club. Ceci afin de préserver l’intégrité physique du joueur (surcharge d’entraînement) et de vérifier la couverture du joueur auprès des assurances.

**- Tout manquement à cette disposition pourra entraîner des sanctions disciplinaires qui pourront aller jusqu’à l’exclusion définitive de l’Olympique de Valence.**